

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

FONDS EN EUROS RES est proposé par MACSF épargne retraite, Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 071 095 ayant son siège social, cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 Puteaux.

Le présent document vous donne les informations essentielles sur l'option d'investissement Fonds en euros RES. Il vient compléter les documents d'informations clés des contrats RES Multisupport et RES Capitalisation.

Vous pouvez trouver de plus amples informations sur le site www.macsfr.fr ou appeler le 3233 (service gratuit + prix appel)

L'autorité chargée du contrôle de l'assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Date de production du document d'informations clés : 01/02/2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement ?

Objectifs

Le fonds en euros RES est une option d'investissement qui permet de sécuriser l'épargne investie grâce à une garantie en capital, au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur cotisation et de gestion et nettes de rachats effectués.

Cette option d'investissement est adossée à un actif financier et donne lieu à une participation aux bénéfices. La participation aux bénéfices est distribuée selon les modalités définies dans la notice d'information des contrats.

Investisseurs de détail visés

Le fonds en euros RES s'adresse aux investisseurs ayant un profil d'épargnant Sécuritaire, privilégiant la sécurité des investissements et limitant la prise de risque. L'horizon de placement peut s'inscrire dans un objectif à moyen/long terme.

Cet investissement ne requiert pas de connaissances particulières et/ou d'expérience des marchés financiers.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez l'option d'investissement 4 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cette option d'investissement par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette option d'investissement enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds en euros RES dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'option d'investissement se situent à un niveau très faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité du fonds en euros RES à vous payer en soit affectée.

Les montants investis sur le fonds en euros RES font l'objet d'une garantie en capital nette de tous frais.

Scénarios de performance

Investissement de 10 000 € Scénarios		1 an	2 ans	4 ans
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,00%	0,00%	0,00%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 168 €	10 328 €	10 694 €
	Rendement annuel moyen	1,68%	1,63%	1,69%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 273 €	10 519 €	10 990 €
	Rendement annuel moyen	2,73%	2,56%	2,39%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 290 €	10 588 €	11 211 €
	Rendement annuel moyen	2,90%	2,90%	2,90%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres options d'investissement.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la période pendant laquelle vous conserverez l'option d'investissement.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent les coûts de l'option d'investissement elle-même, mais pas les coûts liés au contrat sur lequel elle est adossée. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la MACSF épargne retraite n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un Fonds de Garantie des Assurances de Personne (FGAP), qui est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements, et lorsque l'Autorité de contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose. Vous êtes garanti à hauteur d'un plafond de 70 000 € tous contrats confondus chez un même assureur.

Que va me coûter cet investissement (hors coûts du contrat)

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l'option d'investissement elle-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	51 €	102 €	202 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,51%	0,51%	0,51%

Composition des coûts (hors coûts du contrat)

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0%	Ces coûts correspondent aux frais d'entrée de l'option d'investissement.
	Coûts de sortie	0%	Ces coûts correspondent aux frais liés à la sortie de l'option d'investissement.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,01%	Ces coûts correspondent aux frais d'achat et de vente des investissements sous-jacents.
	Autres coûts récurrents	0,50%	Ces coûts correspondent aux frais de gestion prélevés chaque année pour gérer l'option d'investissement, ils sont inclus dans les frais du contrat.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	Ces coûts correspondent aux commissions liées au résultat.
	Commissions d'intéressement	0%	Ces coûts correspondent aux commissions d'intéressement.

Les coûts indiqués ne comprennent pas les coûts liés au contrat sur lequel cette option d'investissement est adossée.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 4 ans

Le Fonds en euros RES est à conserver pour une période recommandée de 4 ans. Cela optimise sa capacité à générer régulièrement des revenus distribués sous forme de participation aux bénéfices, attribuée chaque 31 décembre, en garantissant le niveau de capital.

Vous pouvez racheter le Fonds en euros RES sans pénalité à tout moment ou le conserver plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de litige relatif à l'application de ce contrat, une voie de recours amiable est à votre disposition. Vous pouvez l'exercer auprès de notre Service Réclamations par voie postale à l'adresse suivante : 10 Cours du Triangle de l'Arche 92919 La Défense Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : reclamations@macsf.fr.

Si le litige persiste, et après épuisement de toutes les voies de recours en interne, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de la profession dont les coordonnées sont les suivantes : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez retrouver la notice d'information et les documents d'informations clés des contrats RES Multisupport et RES Capitalisation sur le site macsf.fr rubrique « Produits ».